



# Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'OPG pour l'installation de gestion des déchets de Darlington

Titulaire de permis: Ontario Power Generation

Présentation du personnel de la CCSN

Audience de la Commission

Le 26 janvier 2023

CMD 23-H9.B





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Aperçu de la présentation

- But de l'audience
- Recommandations Révisées
- Aperçu de l'installation et du permis
- Demande de renouvellement du permis
- Activités de surveillance réglementaire et d'évaluation menées par le personnel de la CCSN relativement aux domaines de sûreté et de réglementation
- Consultation des Autochtones et du public
- Autres questions d'intérêt réglementaire
- Financement offert aux participants et interventions
- Conclusions et recommandations



Source : OPG



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# But de l'audience

## Ontario Power Generation (OPG) a présenté à la Commission une demande en vue de :

- Renouveler, pour une période de 10 ans, le permis d'exploitation d'une installation de déchets de catégorie IB, WFOL-W4-255.00/2033

## Le personnel de la CCSN a complété une évaluation technique de la demande d'OPG:

- Confirmation que la demande d'OPG est conforme aux exigences réglementaires

## Le personnel de la CCSN recommande que la Commission :

- conclue, conformément aux alinéas 24(4)a) et b) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), que le titulaire de permis :
  - i. **est compétent** pour exercer les activités visées par le permis;
  - ii. **prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues** pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées
- **renouvelle le permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets pour la période de dix ans proposée** jusqu'au 30 avril 2033, avec une mise à jour de la condition de permis 15.1
- **délègue au personnel de la CCSN le pouvoir** décrit à la section 5.6 du CMD 23-H9



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# RECOMMANDATION RÉVISÉE



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Changement de nom de l'installation (1/2)

- **Demande d'OPG** : l'installation de gestion des déchets de Darlington doit être identifiée dans le permis renouvelé en tant que « Nuclear Sustainability Services-Darlington »
- **Évaluation et recommandation du personnel de la CCSN dans le CMD 23-H9** : Le changement est d'ordre administratif. Aucun impact sur les activités autorisées par le permis. Aucune incidence sur la surveillance réglementaire de la CCSN.
  - La licence proposée jointe au CMD 23-H9 a Nuclear Sustainability Services-Darlington dans son en-tête
- **Réévaluation de la CCSN (CMD 23-H9.A)** : « Nuclear Sustainability Services-Darlington » n'est pas une entité juridique distincte aux fins de la LSRN; OPG est le titulaire de permis. L'installation de gestion des déchets à terme s'harmonise mieux avec le cadre de réglementation de la CCSN. Les intervenants se sont dits préoccupés par le fait que l'activité autorisée à l'installation n'était pas clairement reflétée dans le nom qui figurait sur le permis proposé.
- **Recommandation révisée du personnel de la CCSN** : le titre dans le permis apparaît comme « Ontario Power Generation Inc. Darlington Waste Management Facility».


Le personnel de la CCSN recommande que le nom de l'installation dans le permis apparaisse comme « Ontario Power generation Inc. Darlington Waste Management facility »



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Changement de nom de l'installation (2/2)




 Canadian Nuclear Safety Commission  
 Commission canadienne de sûreté nucléaire

PDF Ref.: e-Doc 6896075  
 Word Ref.: e-Doc 6822670  
 File / Dossier: 37-2-5-0 / 2.05

**WASTE FACILITY OPERATING LICENCE**

**NUCLEAR SUSTAINABILITY SERVICES-DARLINGTON**

---

I) **LICENCE NUMBER:** WFOL-W4-355.00/2033

II) **LICENSEE:** Pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act* this licence is issued to:

**Ontario Power Generation Inc.**  
 700 University Avenue  
 Toronto, Ontario  
 M5G 1X6


III) **LICENCE PERIOD:** This licence is valid from **March 30, 2023** to **April 30, 2033**, unless suspended, amended, revoked, replaced, or transferred.

IV) **LICENSED ACTIVITIES:**

This licence authorizes the licensee to:

(i) operate the Nuclear Sustainability Services-Darlington (herein referred to as "the facility"), a waste management facility located at the Darlington Nuclear Generating Station, Township of Darlington, Municipality of Clarington, Regional Municipality of Durham, Province of Ontario;

Permis proposé dans le CMD 23-H9


 Canadian Nuclear Safety Commission  
 Commission canadienne de sûreté nucléaire

PDF Ref.: e-Doc XXXXX  
 Word Ref.: e-Doc 6951709  
 File / Dossier: 37-2-5-0 / 2.05

**WASTE FACILITY OPERATING LICENCE**

**ONTARIO POWER GENERATION INC.  
DARLINGTON WASTE MANAGEMENT FACILITY**

---

I) **LICENCE NUMBER:** WFOL-W4-355.00/2033

II) **LICENSEE:** Pursuant to section 24 of the *Nuclear Safety and Control Act* this licence is issued to:

**Ontario Power Generation Inc.**  
 700 University Avenue  
 Toronto, Ontario  
 M5G 1X6

III) **LICENCE PERIOD:** This licence is valid from **March 30, 2023** to **April 30, 2033**, unless suspended, amended, revoked, replaced, or transferred.

IV) **LICENSED ACTIVITIES:**

This licence authorizes the licensee to:

(i) operate a waste management facility (herein referred to as "the facility") located at the Darlington Nuclear Generating Station in Township of Darlington, Municipality of Clarington, Regional Municipality of Durham, Province of Ontario;

Permis révisé proposé dans le CMD 23-H9.B



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

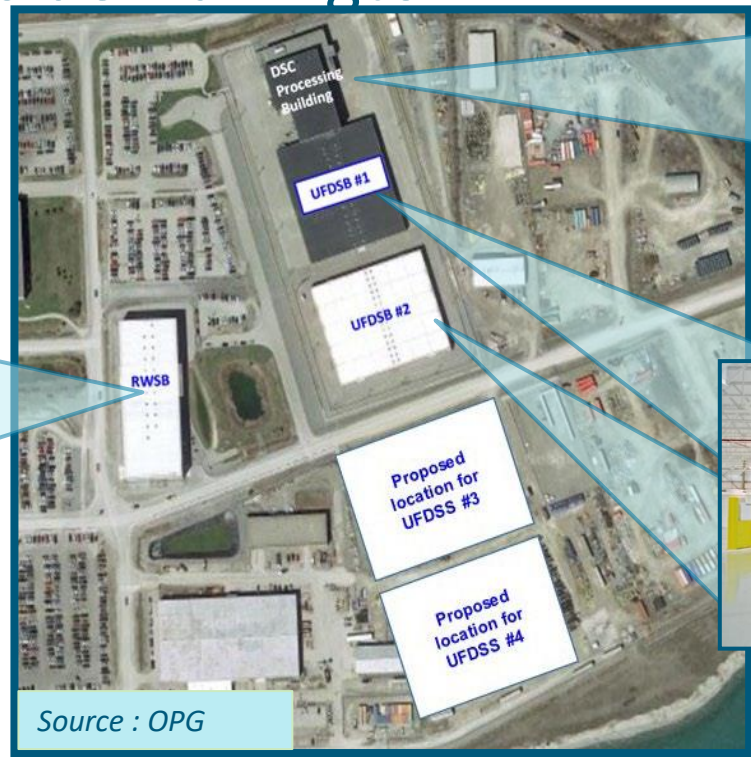
# APERÇU DE L'INSTALLATION ET DU PERMIS





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Installation de gestion des déchets de Darlington



Source : OPG





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Permis actuel

## Le permis actuel autorise OPG à :

- **Exploiter l'installation de Gestion des Déchets de Darlington**
- **Posséder, transférer, utiliser, traiter, emballer, gérer et entreposer les substances nucléaires** qui sont nécessaires à l'exploitation de l'installation de gestion des déchets de Darlington
- **Transporter** des matières nucléaires de catégorie II
- **exécuter les travaux de préparation de l'emplacement, de construction ou de modification de la construction** à l'installation où l'autorisation de construire des **bâtiments de stockage additionnels a été accordée\***

\* Le permis actuel autorise quatre (4) bâtiments.

- **posséder et utiliser l'équipement et les renseignements réglementés** nécessaires à l'exploitation de l'installation de Gestion des Déchets de Darlington



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Faits saillants sur le permis actuel

**2013**

Le permis  
actuel a été  
délivré et est  
valide  
jusqu'au  
30 avril 2023

**2016**

Le permis a été modifié pour :

- supprimer une condition de permis relative au programme de suivi de l'évaluation environnementale (les exigences avaient été satisfaites en 2012 mais n'avait pas été supprimée en 2013 en raison d'une erreur administrative)
- modifier la période de transmission des rapports sur les opérations afin de l'aligner sur celle des autres installations nucléaires d'OPG
- normaliser les conditions de permis

[Record of Decision](#)

**2016**

Conformément au  
pouvoir délégué  
par la Commission,  
le personnel de la  
CCSN autorise OPG  
à exploiter le  
bâtiment de  
stockage à sec du  
combustible  
usé no 2 (BSSCU)

**2017**

Conformément au  
pouvoir délégué  
par la Commission,  
le personnel de la  
CCSN autorise OPG  
à exploiter le  
bâtiment de  
stockage des  
déchets de  
retubage (BSDR)



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Demande de renouvellement du permis

**Dans sa demande de permis, OPG demande à la Commission de :**

**Renouveler le permis d'exploitation d'une installation de déchets de catégorie IB, WFOL-W4-255.00/2033**

dans sa demande, OPG demande:

- **Un permis de dix ans** pour opérer l'installation de gestion des déchets
- **modifier le nom** « installation de gestion des déchets de Darlington » pour « Services de durabilité nucléaire-Darlington »
- **modifier le nom** « bâtiment de stockage à sec du combustible usé » pour « structure de stockage à sec du combustible usé »
- **Reconduire la construction future de deux structures additionnelles de stockage à sec du combustible usé** dans la nouvelle période du permis (point abordé plus en détail à la diapositive 38)

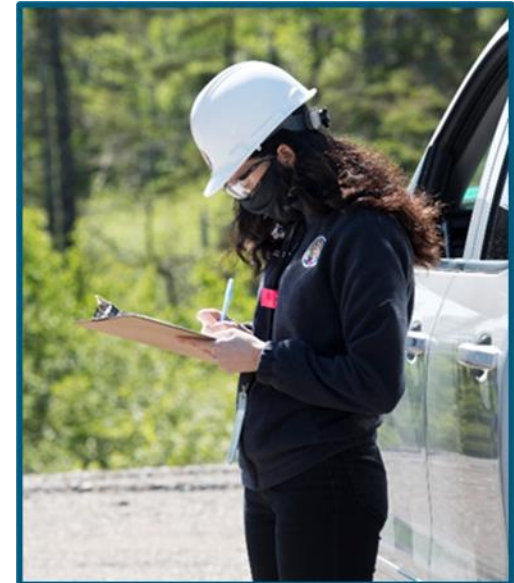


Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Examen de la demande du renouvellement de permis par le personnel de la CCSN

## Le personnel de la CCSN :

- **a vérifié** que les informations soumises à l'appui de la demande sont complètes
- **a examiné** le rendement antérieur d'OPG par rapport aux exigences réglementaires
- **a confirmé** que tous les aspects de la demande d'OPG et les mesures de sûreté et de réglementation proposées sont en conformité avec le cadre de réglementation de la CCSN



Source: CCSN



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Examen de la protection de l'environnement en vertu de la LSRN

Le personnel de la CCSN a effectué un examen de la protection de l'environnement (EPE) en vertu de la LSRN pour évaluer les effets sur l'environnement et la santé de l'IGDD

Les mesures qu'OPG a mis en place pour la protection de l'environnement et de la santé des personnes ont été efficaces



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Mobilisation des Autochtones par la CCSN (1/2)

**Le personnel de la CCSN a collaboré avec les Nations et communautés autochtones suivantes :**

- Alderville First Nation
- Chippewas of Beausoleil First Nation
- Chippewas of Georgina Island First Nation
- Chippewas of Rama First Nation
- Curve Lake First Nation

- Hiawatha First Nation
- Mississaugas of Scugog Island First Nation
- Mohawks of the Bay of Quinte
- The Métis Nation of Ontario
- Six Nations of the Grand River





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Mobilisation des Autochtones par la CCSN (2/2)

## Activités tenues en 2022 relativement à cette demande de renouvellement :

Mars

Courriels d'avis et appels téléphoniques de suivi

Juin-août

Courriels et appels téléphoniques de suivi avec avis d'audience publique et renseignements sur la disponibilité d'une aide financière aux participants

Septembre

Attribution de fonds aux Nations et communautés autochtones par le biais du Programme de financement des participants de la CCSN. Réunions virtuelles avec la Première Nation de Curve Lake et la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island

Octobre

Réunions, en personne, avec la Première Nation de Curve Lake, la Première Nation de Hiawatha et la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island

Novembre

Les Nations et communautés autochtones reçoivent le CMD 23-H9 et le rapport d'examen de la protection de l'environnement. Le webinaire a eu lieu.



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Mobilisation du public par le personnel de la CCSN

Événement	Date
Annonce de l'avis d'audience	21 juillet 2022
Webinaire de la CCSN	9 novembre 2022

82 personnes se sont inscrites au webinar



49 Personnes y ont participé



Les sondages ont montré que la compréhension des participants concernant le renouvellement du permis est passée de 26 % à 90 %



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

**SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DU PERSONNEL DE LA CCSN ET ÉVALUATION DES DOMAINES DE SÛRETÉ ET DE RÉGLEMENTATION**

Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B



# Activités de surveillance réglementaire

Activité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Nombre d'inspections	1	3	3	4	2	4	1	3	0	4	25
Nombre d'événements déclarés	2	2	6	5	2	5	4	3	3	1	33

- Une Equipe d'évaluation et de conformité de la CCSN supervisent les activités autorisées
- Le personnel de la CCSN suit et vérifie la mise en place des mesures correctives en rapport à chaque non-conformités

Le personnel de la CCSN rend compte chaque année à la Commission du rendement des titulaires de permis au moyen de rapports de surveillance réglementaire



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Évaluation des domaines de sûreté et de réglementation

- Le personnel de la CCSN a évalué la demande de permis d'OPG par rapport aux 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR)
- Les critères d'évaluation et les résultats sont résumés dans le CMD 23-H9

Le personnel de la CCSN confirme que les programmes d'OPG respectent les exigences réglementaires

### Domaines de sûreté et de réglementation

Système de gestion
Gestion de la performance humaine
<b>Conduite de l'exploitation</b>
<b>Analyse de la sûreté</b>
<b>Conception matérielle</b>
Aptitude fonctionnelle
<b>Radioprotection</b>
Santé et sécurité classiques
<b>Protection de l'environnement</b>
Gestion des urgences et protection-incendie
<b>Gestion des déchets</b>
Sécurité
Garanties et non-prolifération
Emballage et transport



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# DSR – Conduite de l'exploitation

## Inventaire en entreposage (Décembre 2022)

Classification des déchets	Description des déchets	Contenant d'entreposage	Inventaire	Capacité d'entreposage autorisée
<b>bâtiments de stockage à sec du combustible utilisé (BSSCU)</b>				
déchets radioactifs de haute activité (DRHA)	combustible irradié de la centrale nucléaire de Darlington (CND)	conteneur de stockage à sec (CSS)	841 CSS	1000 CSS
<b>Retube Waste Storage Building (RWSB)</b>				
déchets radioactifs de moyenne activité (DRMA)	Déchets de réfection de CND	Conteneur de déchets de retubage/ Suremballage de stockage Darlington (CDR/SSD)	198 CDR/SSD	490 CDR/SSD



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## DSR – Analyse de la sûreté

- La CCSN exige qu'OPG présente son rapport d'analyse de la sûreté (RAS) au moins une fois tous les cinq ans
  - OPG a présenté un RAS révisé en novembre 2021
- Le personnel de la CCSN a évalué le RAS et a confirmé qu'il :
  - Fournit une description de l'installation et des processus, des limites d'exploitation et des scénarios en fonction des dangers appropriés et des événement initiateur hypothétique
  - Fournit une évaluation des conséquences potentielles et démontre le dossier de sécurité grâce à une défense en profondeur
  - Démontre que les CSS sont les structures liées à la sûreté qui empêche les rejets de rayonnement
- Le personnel de la CCSN a accepté le SAR de IGDD en novembre 2022
- Le personnel de la CCSN confirme que le combustible irradié défectueux est entreposé dans les piscines de combustible irradié et n'est pas transféré dans les CSS

L'analyse de la sûreté d'OPG évalue les dangers associés aux activités autorisées et démontre un niveau de protection adéquat





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## DSR – Conception matérielle

- Le permis actuel autorise OPG à effectuer :
  - la construction et la mise en service de trois BSSCU
  - la construction et la mise en service du BSDR
- À la suite des soumissions d'OPG pour un BSSCU et un BSDR, le personnel de la CCSN a confirmé que :
  - la conception et les emplacements des nouveaux bâtiments sont restés dans les limites de la base d'autorisation
  - les résultats de la construction et de la mise en service ont démontré que l'installation répondait aux exigences fonctionnelles, de performance et de sécurité
- Le personnel de la CCSN a approuver l'opération de ces bâtiments en 2016 et 2017 conformément à la délégation de pouvoirs

OPG a tenu à jour un programme de conception matérielle efficace,  
conformément à son fondement d'autorisation

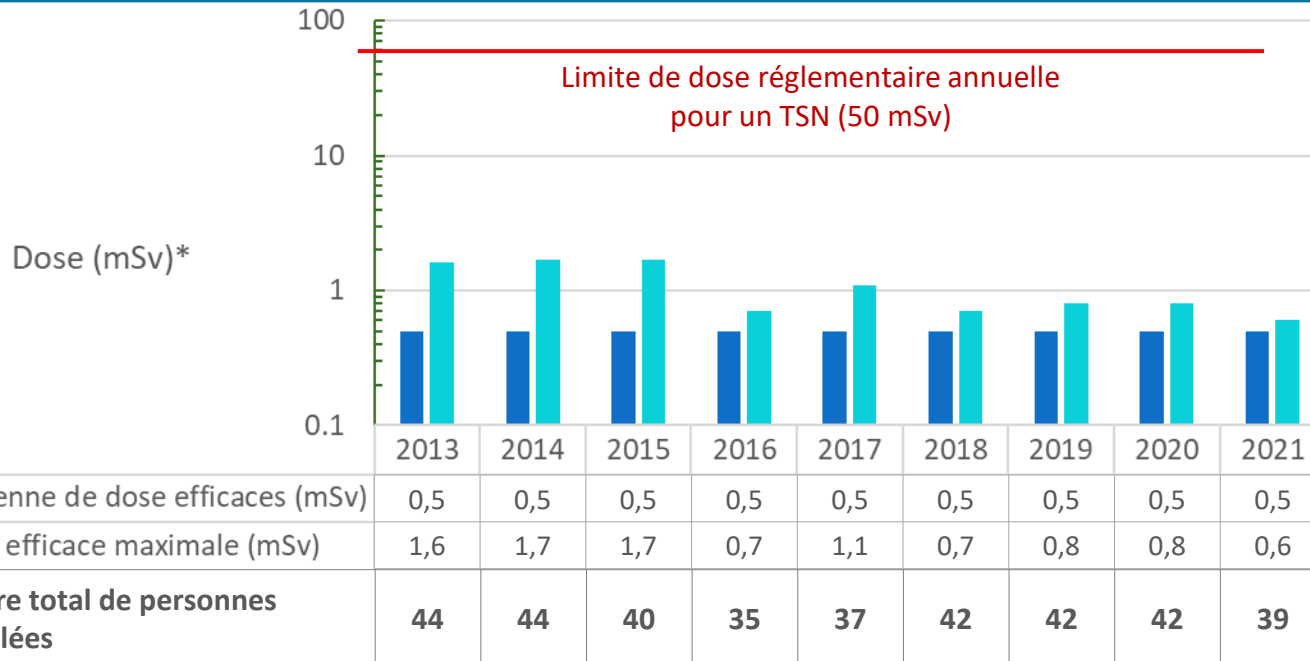


Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B



# DSR – Radioprotection

## Exposition professionnelle des travailleurs du secteur nucléaire (TSN) de l'IGDD



Il n'y a eu aucun dépassement du seuil d'intervention pour une dose de rayonnement pendant la période d'autorisation actuelle

\*L'axe vertical est en échelle logarithmique



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# DSR – Protection de l'environnement (1/3)

## Résultats de la surveillance des émissions atmosphériques provenant des cheminées, 2013-2021

Année	Limite autorisée (Bq)	Activité bêta/gamma brute (Bq)
2013	$6,7 \times 10^{11}$	$5,2 \times 10^4$
2014		$4,862 \times 10^4$
2015		$6,5094 \times 10^4$
2016		$2,849 \times 10^3$
2017		$1,6983 \times 10^4$
2018		$1,2739 \times 10^4$
2019	$6,06 \times 10^{11}$	$2,812 \times 10^3$
2020		$5,069 \times 10^3$
2021		$2,516 \times 10^3$

L'IGDD dispose d'un système de ventilation active contrôlé dédié au bâtiment de traitement des CSS qui surveille toutes les particules en suspension dans l'air



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## DSR – Protection de l'environnement (2/3)

Dose maximale estimée au public provenant du site de la centrale nucléaire de Darlington

### Dose annuelle efficace maximale reçue par un membre du public

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dose (mSv)	0,0006	0,0006	0,0005	0,0006	0,0007	0,0008	0,0004	0,0004	0,0006

Les doses de rayonnement à un membre du public sont bien inférieures à la limite réglementaire d'un **(1) millisievert par année (mSv/an)**



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# DSR – Protection de l'environnement (3/3)

## Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE)

- Quatre campagnes d'échantillonnage du PISE ont été menées pour le site de la centrale nucléaire de Darlington
- Échantillons prélevés : air, eau, sol, sable, végétation et aliments locaux
- Les résultats sont affichés dans le [tableau de bord en ligne](#) du PISE

Les résultats du PISE confirment qu'autour du site de Darlington, l'environnement et la santé des personnes sont protégés



Source: CNSC



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# DSR – Gestion des déchets

## Programme de gestion des déchets :

- La quantité de déchets radioactifs générés par les opérations de l'IGDD est minimale ; tous les déchets sont des déchets de faible activité (DFA). Ces déchets sont transférés à la CND pour la ségrégation, puis éliminé dans une installation de gestion des déchets autorisée
- Le personnel de la CCSN a confirmé que les procédures de gestion des déchets d'OPG garantissent que les déchets radioactifs sont caractérisés et séparés des déchets propres

## Plan préliminaire de déclasserement :

- OPG a soumis un plan préliminaire de déclasserement (PDP) révisé en 2022
- Le personnel de la CCSN a examiné le PDP par rapport aux attentes réglementaires et l'a jugé acceptable, mais a fourni des éclaircissements et des recommandations pour la prochaine révision

Le personnel de  
la CCSN est  
satisfait du  
rendement d'OPG  
dans le DSR  
Gestion des  
déchets



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## MOBILISATION DES AUTOCHTONES ET DU PUBLIC





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Programme d'information et de divulgation publiques

- Le personnel de la CCSN a évalué le Programme d'information et de divulgation publiques (PIDP) d'OPG et a confirmé qu'il respecte le REGDOC-3.2.1, *L'information et la divulgation publiques*.
- Le personnel de la CCSN examine les rapports trimestriels et rencontre OPG chaque année pour discuter de son programme PIDP
- Le personnel de la CCSN confirme qu'OPG a communiqué des renseignements appropriés et opportuns aux publics cibles

Le PIDP d'OPG communique des renseignements sur la santé, la sûreté et la sécurité des personnes et sur la protection de l'environnement relativement à l'IGDD



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Mobilisation des Autochtones par OPG

## Tout au long de la période d'autorisation, OPG :

- a maintenu des contacts avec toutes les Nations et communautés autochtones visées
- a organisé, sur demande, des visites de l'installation à l'intention des Nations et communautés autochtones
- a assuré le suivi auprès des Nations et communautés autochtones concernant leurs préoccupations et leurs questions
- a fourni des mises à jour régulières au personnel de la CCSN sur ses activités de mobilisation

Le personnel de la CCSN est satisfait des activités de mobilisation menées jusqu'ici par OPG relativement à l'IGDD et l'encourage à poursuivre en ce sens



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Garantie financière

- OPG maintient une garantie financière consolidée pour le déclassement de ses installations, y compris l'IGDD
- Le 6 décembre 2022, la Commission a conclu que la garantie financière révisée proposée par OPG continuera de financer le déclassement futur des installations nucléaires d'OPG (compte rendu de décision [DEC 22-H104](#))
- La Commission a accepté la garantie financière d'OPG pour la période 2023-2027

La garantie financière est valide, exécutoire et suffisante pour financer les obligations en matière de déclassement de l'IGDD



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Changement du nom « bâtiment de stockage » pour « structure de stockage »

OPG a demandé que le nom des deux futurs bâtiments de stockage des CSS passe de « bâtiments de stockage à sec du combustible usé » (BSSCU) à « structures de stockage à sec du combustible usé » (SSSCU)

### Évaluation du personnel de la CCSN :

- Conforme à la définition de structure de la norme CSA N292.0-19, *Principes généraux pour la gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié*
- Aucune incidence sur les activités autorisées par le permis
- Aucune incidence sur la surveillance réglementaire de l'installation effectuée par la CCSN

Le changement du nom « bâtiment de stockage » pour « structure de stockage » est de nature administrative et n'a pas d'incidence sur la réglementation



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Bâtiments additionnels de stockage à sec du combustible usé (1/2)

- Le permis actuel autorisait la construction de trois BSSCU additionnels, dont deux restent à construire
- OPG a demandé de reporter à la période de validité du nouveau permis la construction future des deux BSSCU restants, y compris :
  - la modification de la conception
  - l'augmentation de la capacité totale d'entreposage de 1 000 à 1 200 DSC répartis dans deux 2 bâtiments
- La demande de renouvellement de permis d'OPG ne contenait pas les détails de conception des bâtiments additionnels proposés



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Bâtiments additionnels de stockage à sec du combustible usé (2/2)

**Recommandation du personnel de la CCSN : Modification de la condition de permis 15.1 comme suit :**

### Condition actuelle

« The licensee shall submit an environmental management plan, a construction verification plan and the project design requirements prior to the commencement of construction activities described in paragraph (iv) of Part IV of this licence. »



### Condition proposée

« The licensee shall not carry out the activities referred to in paragraph (iv) of Part IV of this licence until the submission of an environmental management plan, a construction verification plan, the project design requirements **and a preliminary safety analysis report** without prior written approval of the Commission or a person authorized by the Commission. »



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## FINANCEMENT OFFERT AUX PARTICIPANTS ET INTERVENTIONS





Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

## Programme de financement des participants et interventions

### La CCSN a octroyé 69 735,95 \$ aux bénéficiaires suivants :

- Curve Lake First Nation
- Mississaugas of Scugog Island First Nation
- Nuclear Transparency Project
- Canadian Association of Nuclear Host Communities
- Northwatch

### Un total de 30 interventions ont été soumises par des entreprises, des groupes et des individus locaux relativement au renouvellement du permis de l'IGDD

En général, les interventions étaient articulées autour des thèmes suivants :

1. Changement du nom de l'IGDD
2. Mobilisation et consultation des Autochtones
3. Emplacement des nouvelles structures de stockage



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B

# Conclusions

## **D'après la demande et l'évaluation technique par le personnel de la CCSN :**

- La demande et les documents justificatifs sont conformes aux exigences réglementaires
- OPG est dotée des programmes, des ressources et des mesures permettant de garantir la santé et la sécurité des personnes et l'environnement continue d'être protégé
- Le rendement d'OPG durant la période d'autorisation en vigueur était satisfaisant et respectait les exigences réglementaires

Renouvellement du permis de l'IGDD : CMD 23-H9.B



## Recommandations

### Le personnel de la CCSN recommande que la Commission :

- **conclue** conformément aux alinéas 24(4)a) et b) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), que le titulaire de permis :
  - i. est compétent pour exercer les activités visées par le permis;
  - ii. prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.
- **renouvelle le permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets pour la période de dix ans proposée** jusqu'au 30 avril 2033, avec une mise à jour de la condition de permis 15.1
- **délègue au personnel de la CCSN le pouvoir** décrit à la section 5.6 du CMD 23-H9



# Restez branchés!

Joignez-vous à la conversation



[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

